

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 17 OCTOBRE 2018, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 septembre 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Directeur du service des loisirs, de la culture et des communications – monsieur Gino Latendresse – permanence
 - 5.3 Coordinatrice aux communications – madame Marie-Claude Bourque – permanence
 - 5.4 Coordinatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie – évolution dans les classes salariales
 - 5.5 Création d'un nouveau poste – secrétaire-réceptionniste au Service de la culture, des communications et des loisirs
 - 5.6 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ère} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 255 950 \$ à cette fin
 - 5.7 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.8 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin
 - 5.9 Règlement d'emprunt numéro 1216-2018 – emprunt temporaire
 - 5.10 Programme de mise aux normes des installations septiques – financement – application
 - 5.11 DCA Comptable professionnel agréé inc. – honoraires
 - 5.12 Annulation et radiation de comptes à recevoir – facturations diverses
 - 5.13 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.14 Colloque annuel – mandat
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains immeubles de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 6.2 Services professionnels en génie civil – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1^{ère} Avenue – mandat

- 6.3 Services professionnels en génie civil – réhabilitation de l'émissaire pluvial – Avenue des Champs-Élysées – mandat
- 6.4 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2018-2019 – soumissions – adjudication
- 6.5 Réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston – Sintra inc. – décompte progressif no 2
- 6.6 Club Quad Mégaroues Joliette et Club Auto-Neige de Joliette – autorisation de circuler
- 6.7 Portail de mesures d'urgence Cindynique – adhésion – renouvellement
- 6.8 Congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – inscription
- 6.9 Éclairage Domaine des Prés – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – décompte progressif no 1
- 6.10 Réfection rue Curé-Rondeau et stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – décompte progressif no 2

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1219-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à l'agrandissement de la zone R-3 310 à même une partie de la zone R-5 318 se trouvant sur la rue Gauthier, au sud de la rue Jetté
- 7.2 Adoption – règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d'ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants
- 7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, prévoyant l'ajout d'une norme spéciale dans la zone R-1 206
- 7.4 Avis de motion – règlement numéro 1225-2018 – Modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, le règlement de zonage numéro 300-C-1990 et le règlement 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – dispositions concernant le cannabis
- 7.5 Dérogation mineure numéro 2018-00472 – aménagement d'une aire d'entreposage extérieur – Les Aménagements Fleur'O'Pavé – 191, rue Joseph-M.-Parent
- 7.6 Dérogation mineure numéro 2018-00473 – aménagement de chambres – logement accessoire – 10, avenue Philippe
- 7.7 Dérogation mineure numéro 2018-00476 – régularisation de deux constructions existantes – 29, avenue Rodolphe
- 7.8 Dérogation mineure numéro 2018-00495 – lotissement terrains – superficies dérogoires – 65, rue Gaston et lot 4 925 252
- 7.9 Étude de PIIA – projet d'agrandissement de bâtisse – Supermarché Crevier (Joliette) inc. (IGA Extra) – 17, rue Gauthier nord
- 7.10 Demande de modification au zonage – Projets intégrés en zone R-3-213
- 7.11 Cases de stationnement – garderie privée – 30 et 30A, 2e Avenue

7.12 Rues principales – colloque annuel – inscription

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Légion Royale Canadienne – campagne du coquelicot 2018

8.2 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activités de financement – autorisation

8.3 Moisson Lanaudière – activité de financement – autorisation

8.4 Club de scrabble Jolimot – reconnaissance – organisme

8.5 Société d'histoire de Joliette – adhésion

8.6 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – contribution financière

8.7 Moisson Lanaudière – contribution financière

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Personnel étudiant en loisirs – embauche 2018

9.2 Personnel étudiant en loisirs – événements automne 2018

9.3 Gestion – piscine Cégep de Joliette

9.4 Baseball – Les 4 chevaliers Easton

9.5 Ski – Val Saint-Côme – achat de billets en pré-vente

9.6 Ski et planche à neige – Val Saint-Côme

9.7 Sport élite – demande de contribution municipale – triathlon

9.8 Club de BMX – inscriptions saison 2018 – recommandation de paiement

9.9 Hopla! inc. – inscriptions hiver, printemps et été 2018 – recommandation de paiement

9.10 Gym Annalie – inscriptions printemps et été 2018 – recommandation de paiement

9.11 Association de Cheerleaders des Pirates de Joliette – inscriptions 2018 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Ateliers Festifilm – finale provinciale

10.2 Les Arts et la Ville – adhésion – renouvellement

10.3 Ajout à la programmation culturelle

11. AUTRES SUJETS

11.1 Destruction de documents

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

577-10-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Un représentant du Groupe St-Jean s'informe de la demande déposée auprès de la Ville concernant l'autorisation des motoneiges et véhicules tout terrain de circuler sur le territoire. Madame Dauphin accepte de traiter immédiatement le point 6.6.

6.6 Club Quad Mégaroues Joliette et Club Auto-Neige de Joliette – autorisation de circuler

578-10-2018

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route*, les clubs de quad et motoneige doivent obtenir des municipalités qu'ils traversent une autorisation de circuler;

ATTENDU QU'afin de se conformer à ladite loi, le Club Quad Mégaroues Joliette ainsi que le Club Auto-neige de Joliette sollicitent de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette et le Club Auto-Neige de Joliette à circuler aux endroits suivants:

- Sur le rang de la Première-Chaloupe Ouest, sur une distance approximative de 110 mètres, entre le numéro civique 5 jusqu'à la Route 131;
- Sur le rang de la Première-Chaloupe Est, sur une distance approximative de 150 mètres à partir de la Route 131;
- Traverser le rang de la Deuxième-Chaloupe à la hauteur du numéro civique 104.

Cette autorisation est subordonnée au respect des conditions suivantes:

- 1) Que le ministère des Transports du Québec donne son accord pour traverser au feu de circulation de l'intersection de la route 131 et du rang de la Première-Chaloupe et confirme le tout par écrit à la Ville d'ici au 15 novembre 2018;
- 2) Que le Club Quad Mégaroues Joliette ainsi que le Club Auto-Neige de Joliette obtiennent l'autorisation écrite de tout propriétaire ou locataire d'habitation situé à moins de 100 m du tracé autorisé et confirme le tout par écrit à la Ville d'ici au 15 novembre 2018;
- 3) Que la vitesse de circulation soit limitée à 30 km/h;
- 4) Que les heures de circulation soit limitées entre 6h et 24h;

- 5) Qu'une signalisation prévoyant ce qui précède et conforme à la réglementation en vigueur soit installée et maintenue tout au long de la saison d'hiver 2018-2019.

Que cette autorisation est valide pour la saison d'hiver 2018-2019, laquelle constitue une période d'essai.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 19 septembre 2018

579-10-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

580-10-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 17 septembre au 17 octobre 2018 inclusivement et totalisant une somme de 1 737 136,15 \$.

5.2 Directeur du service des loisirs, de la culture et des communications – monsieur Gino Latendresse – permanence

581-10-2018

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 547-09-2017, l'embauche de monsieur Gino Latendresse était soumise à une probation d'un an;

ATTENDU la politique et la procédure d'appréciation du rendement du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE ladite période de probation a pris fin le 25 septembre 2018 et que monsieur Gino Latendresse a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Gino Latendresse obtienne sa permanence en date du 25 septembre 2018 et qu'il soit désigné comme Directeur du service des loisirs, de la culture et des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE lui soit accordé en date du 25 septembre 2018 la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres signé par Marie-Andrée Breault, directrice générale, en date du 5 octobre 2018.

5.3 Coordonnatrice aux communications – madame Marie-Claude Bourque – permanence

582-10-2018

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 546-09-2017, l'embauche de madame Marie-Claude Bourque était soumise à une probation d'un an;

ATTENDU la politique et la procédure d'appréciation du rendement du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE ladite période de probation a pris fin le 2 octobre 2018 et que madame Marie-Claude Bourque a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Marie-Claude Bourque obtienne sa permanence en date du 2 octobre 2018 et qu'elle soit désignée comme Coordonnatrice aux communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE lui soit accordé en date du 2 octobre 2018 la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres signé par Gino Latendresse, directeur du service de la culture, des communications et des loisirs, en date du 9 octobre 2018.

5.4 Coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie – évolution dans les classes salariales

583-10-2018

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un(e) employé(e) cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie a été réalisé par madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder à madame Amélie Arbour en date du 8 septembre 2018 la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres signé par monsieur Gino Latendresse, directeur du service de la culture, des communications et des loisirs, en date du 9 octobre 2018.

5.5 Création d'un nouveau poste – secrétaire-réceptionniste au Service de la culture, des communications et des loisirs

584-10-2018

ATTENDU le nombre croissant d'activités menées par le Service de la culture, des communications et des loisirs;

ATTENDU la recommandation du 10 octobre 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ouvrir un poste de secrétaire-réceptionniste au sein du Service de la culture, des communications et des loisirs;

QUE le salaire établi pour ce poste soit fixé selon l'échelle salariale du poste de secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de Ville.

5.6 Adoption - règlement d'emprunt numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 255 950 \$ à cette fin

585-10-2018

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1220-2018, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 19 septembre 2018 concernant le règlement d'emprunt numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à un emprunt à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 255 950 \$ à cette fin, avec modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.7 Avis de motion – règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

586-10-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

587-10-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.8 Avis de motion – règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin

588-10-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin

589-10-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin.

5.9 Règlement d'emprunt numéro 1216-2018 – emprunt temporaire

590-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier nord, entre les rues Guy et Coulombe, et pourvoyant à un emprunt de 514 215 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 20 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement numéro 1216-2018;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.10 Programme de mise aux normes des installations septiques – financement – application

591-10-2018

ATTENDU que dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques établi en vertu des règlements 1155-2016 et 1178-2017, le propriétaire de l'immeuble sis au 287 et 289, rang Ste-Julie a déposé sa demande de financement au montant de 23 097,03 \$;

ATTENDU qu'après l'analyse réalisée par le service d'urbanisme, il est démontré que la méthode utilisée pour la réfection de ladite installation septique occasionne généralement des dépenses d'au plus 15 000 \$ dans ce cas précis;

ATTENDU que l'article 1.4 du règlement 1178-2017 stipule que l'aide financière est consentie dans la mesure où des fonds sont disponibles à cette fin, soit jusqu'à épuisement des sommes disponibles ou par toute autre décision du conseil municipal;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de limiter le montant du financement accordé en raison de l'analyse faite par le service d'urbanisme dans une note de service datée du 12 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le montant de financement accordé au propriétaire de l'immeuble sis au 287 et 289, rang Ste-Julie soit limité à 15 000 \$.

592-10-2018

5.11 DCA Comptable professionnel agréé inc. – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté, par la résolution 672-11-2017, la firme DCA Comptable professionnel agréé inc. pour l'audit du rapport financier 2017 pour un montant de 14 900 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la firme DCA Comptable professionnel agréé inc. a produit sa facture en incluant des honoraires supplémentaires de 1 900 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires facturés font suite à des discussions avec la direction des finances lors de la production dudit rapport et qu'ils s'avèrent justifiés;

ATTENDU la recommandation du 27 septembre 2018 de madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à DCA Comptable professionnel agréé inc. la somme de 19 315,80 \$.

593-10-2018

5.12 Annulation et radiation de comptes à recevoir – facturations diverses

ATTENDU QUE certaines factures émises durant la période de 2014 à 2018 restent impayées et ce, malgré le fait que des états de compte ainsi que des lettres recommandées aient été transmis aux débiteurs de façon régulière;

ATTENDU QUE les possibilités de recouvrement de ces comptes sont pratiquement nulles et occasionneraient des dépenses supérieures aux sommes réclamées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE radier ou d'annuler toutes les factures ayant un solde inférieur à 5 \$ ainsi que les factures suivantes des livres de la Ville, à savoir:

No Dossier	No de facture	Date d'échéance	Description	Montant
4943	4FD000002	2014-02-28	Permis 2012-00271	20,00 \$
4944	4FD000003	2014-02-28	Permis 2013-00234	15,00 \$
2397		2015-04-24	Solde sur facture de 914,90 \$ (camp de jour)	427,45 \$
4953	5FD000008	2015-06-19	Solde sur facture de 929,07 \$	42,98 \$
1538	6FD000007	2016-02-27	Permis 2015-00288	20,00 \$
2398		2016-04-22	Solde sur facture de 549,50 \$ (camp de jour)	141,50 \$
4951	6FD000012 6FD000057 6FD000080	2016-02-27 2016-07-14 2016-12-12	Soldes sur factures de bacs endommagés	28,20 \$ 4,51 \$ 1,39 \$
5069	6FD000036	2016-04-25	Solde sur facture de publicité de 296,07 \$	8,10 \$
5069	6FD000045	2016-04-25	Solde sur facture de publicité de 710,55 \$	6,06 \$
5076	6FD000050	2016-04-25	Solde sur facture de publicité de 2 960,61 \$	7,36 \$
1799	6FD000085 7FD000107	2017-01-18 2017-12-18	Solde sur factures de permis	131,16 \$ 65,00 \$
176	6FD000097	2017-01-18	Permis 2016-00003	10,00 \$

5.13 Roy Laporte, avocats – honoraires

594-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 170,74 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 septembre 2018.

5.14 Colloque annuel – mandat

595-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la tenue d'un colloque annuel;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Banks & Mackenzie inc. pour procéder à l'organisation du colloque annuel portant sur la planification quadriennale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 10 octobre 2018 qui prévoit des honoraires de 4 500 \$, taxes en sus.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains immeubles de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1223-2018 ainsi que sa portée.

596-10-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 19 septembre 2018 concernant le règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains immeubles de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains immeubles de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Services professionnels en génie civil – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1^{ière} Avenue – mandat

597-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1^{ière} Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour réaliser des services professionnels en génie civil relativement au projet de rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1^{ière} Avenue, à tarif horaire jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas 20 300 \$, taxes en sus, le tout, selon l'offre de services datée du 16 octobre 2018;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1220-2018.

598-10-2018

6.3 Services professionnels en génie civil – réhabilitation de l'émissaire pluvial – Avenue des Champs-Élysées – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réhabilitation de l'émissaire pluvial sur l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseil inc. pour réaliser des services professionnels en génie civil relativement au projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial sur l'avenue des Champs-Élysées, le tout selon l'offre de services datée du 3 octobre 2018 qui prévoit des honoraires de 9 800 \$ taxes en sus;

599-10-2018

6.4 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2018-2019 – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 16 octobre 2018, à savoir :

Mines Seleine (K+S Sel Windsor ltée)	98 696,26 \$
Compass Minerals Canada Corp.	100 768,10 \$
Cargill Sel, Sécurité routière	113 609,68 \$
Sel Warwick inc.	117 274,50 \$

ATTENDU la recommandation du 16 octobre 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Mines Seleine (K+S Sel Windsor ltée) le contrat pour la fourniture de chlorure de sodium pour la saison 2018-2019, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 98 696,26 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à cette fourniture de chlorure de sodium.

6.5 Réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston – Sintra inc. – décompte progressif no 2

600-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage et l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs, entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 20 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 9 098,26 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1182-2017.

6.6 Club Quad Mégaroues Joliette et Club Auto-Neige de Joliette – autorisation de circuler

Ce point a été traité lors de la période de demandes verbales.

6.7 Portail de mesures d'urgence Cindynique – adhésion – renouvellement

601-10-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au portail de mesures d'urgence Cindynique administré par Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 et d'acquitter la cotisation de 2 868,63 \$ s'y rapportant.

6.8 Congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – inscription

602-10-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au congrès INFRA du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui se tiendra à Montréal, du 19 au 21 novembre 2018;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

6.9 Éclairage Domaine des Prés – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – décompte progressif no 1

603-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à J.N.A. Leblanc Électrique inc. l'exécution des travaux d'éclairage du Domaine des Prés;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 9 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à J.N.A. Leblanc Électrique inc. la somme de 35 104,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1158-2016.

6.10 Réfection rue Curé-Rondeau et stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – décompte progressif no 2

604-10-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution des travaux de réfection et de voirie sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ière} et 2^e Avenues, et le réaménagement du stationnement du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 333 726,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1199-2018.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1219-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à l'agrandissement de la zone R-3 310 à même une partie de la zone R-5 318 se trouvant sur la rue Gauthier, au sud de la rue Jetté

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1219-2018 ainsi que sa portée.

605-10-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1219-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à l'agrandissement de la zone R-3 310 à même une partie de la zone R-5 318 se trouvant sur la rue Gauthier, au sud de la rue Jetté, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption – règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d'ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1154-1-2018 ainsi que sa portée.

606-10-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 19 septembre 2018 concernant le règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d'ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d'ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.3 Avis de motion – règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, prévoyant l'ajout d'une norme spéciale dans la zone R-1 206

607-10-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, prévoyant l'ajout d'une norme spéciale dans la zone R-1 206.

Adoption premier projet – règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, prévoyant l'ajout d'une norme spéciale dans la zone R-1 206

608-10-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en ajoutant une norme spéciale permettant la construction de garage annexé ou incorporé de moins de 120 mètres carrés dans la zone R-1 206.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1225-2018 – Modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, le règlement de zonage numéro 300-C-1990 et le règlement 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – dispositions concernant le cannabis

609-10-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1225-2018 :

Modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 2.3.1.8 et de restreindre la construction de serre à titre de bâtiment principal au seul terrain situé dans la zone agricole.

Modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les dispositions relatives à l'affichage afin d'intégrer les dispositions de la Loi encadrant le cannabis;
- restreindre l'implantation des installations de production et de transformation du cannabis aux emplacements disponibles dans le parc industriel situé dans la zone I-1 121.

Modifiant le règlement 822-2005, relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, afin d'assujettir les projets de lotissement incluant une rue, les projets de lotissement de plus de 4 lots et tout projet de construction, modification, implantation et aménagement extérieur d'un bâtiment lié au cannabis à une analyse en vertu du présent règlement.

7.5 Dérogation mineure numéro 2018-00472 – aménagement d'une aire d'entreposage extérieur – Les Aménagements Fleur'O'Pavé – 191, rue Joseph-M.-Parent

610-10-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 294 856 située au 191, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieur dans la portion de la cour avant adjacente à un mur du bâtiment principal autre que la cour avant parallèle à la façade principale de bâtiment ce qui est interdit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00472 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00472 soit acceptée.

7.6 Dérogation mineure numéro 2018-00473 – aménagement de chambres – logement accessoire – 10, avenue Philippe

611-10-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 948 située au 10, avenue Philippe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'aménagement de deux chambres à l'intérieur d'un logement accessoire;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00473 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00473 soit acceptée.

7.7 Dérogation mineure numéro 2018-00476 – régularisation de deux constructions existantes – 29, avenue Rodolphe

612-10-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 873 située au 29, avenue Rodolphe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale construite en 1969 et se trouvant à un mètre et vingt-deux centimètres de la ligne de propriété au lieu des deux mètres prescrits lors de la construction. La remise de cette propriété est également dérogatoire. Elle se situe à 0,74 mètre de la marge latérale droite et 0,81 mètre de la ligne arrière alors que la réglementation prévoit un mètre;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00476 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00476 soit acceptée.

7.8 Dérogation mineure numéro 2018-00495 – lotissement terrains – superficies dérogatoires – 65, rue Gaston et lot 4 925 252

613-10-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété située au 65, rue Gaston et sur le lot portant le numéro de lot 4 925 252;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser le lotissement de deux terrains résidentiels d'une superficie totale de 7 229.4 mètres carrés en trois lots dérogatoires d'une superficie de 2 444.3, 2 125.5 et 2 659.6 mètres carrés et possédant une façade à la rue de 40.64 mètres chacun;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00495 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00495 soit acceptée.

7.9 Étude de PIIA – projet d'agrandissement de bâtisse – Supermarché Crevier (Joliette) inc. (IGA Extra) – 17, rue Gauthier nord

614-10-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 17, rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement de la bâtisse existante;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 17, rue Gauthier nord, ayant pour objet l'agrandissement de la bâtisse existante aux conditions suivantes :

- que soit présenté un plan d'harmonisation des façades arrière et latérale;
- que soit présenté un plan d'intégration du conteneur/compresseur afin de réduire l'impact de ce dernier;
- que les propriétaires remettent à la Ville une lettre par laquelle ils s'engagent à revoir l'aménagement de leurs espaces de stationnement une fois les travaux de la rue Gauthier amorcés.

7.10 Demande de modification au zonage – Projets intégrés en zone R-3-213

615-10-2018

ATTENDU la demande déposée par messieurs Philippe Paquin et Gaétan Paquin afin que puisse être autorisés des projets intégrés à vocation résidentielle dans la zone R-3 213 bordant le rang Ste-Julie, après l'intersection de la rue Beaupied;

ATTENDU que l'implantation de projets intégrés doit permettre de créer des ensembles suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation remarquable par son homogénéité et/ou par son intégration dans le paysage;

ATTENDU que l'espace disponible et/ou la nature du projet déposé ne permet pas d'envisager la création d'un tel milieu de vie;

ATTENDU l'analyse faite par la Commission de l'urbanisme et de l'environnement et la recommandation non favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De refuser la demande de messieurs Philippe Paquin et Gaétan Paquin afin que puisse être autorisés dans la zone R-3 213 des projets intégrés à vocation résidentielle et que les frais inhérents à sa demande lui soient remboursés.

7.11 Cases de stationnement – garderie privée – 30 et 30A, 2e Avenue

616-10-2018

ATTENDU le projet de monsieur Vincent Adam et de madame Amélie Beaudry d'aménager une garderie au 30-30A, 2^e Avenue;

ATTENDU QU'à l'article 3.3.1.2.3 du règlement de zonage numéro 300-C-1990, il est précisé qu'une garderie doit être desservie par une case de stationnement par 30 mètres carrés de superficie de plancher;

ATTENDU QU'après calcul, six cases de stationnement devraient y être aménagées;

ATTENDU QUE, sur le plan d'aménagement fourni pour l'implantation de la garderie à cette adresse, il n'y a que trois cases aménagées, soit un déficit de trois cases de stationnement;

ATTENDU QUE l'article 3.3.1.2.3 du règlement de zonage 300-C-1990 concernant le nombre de cases requises précise ce qui suit :

«3.3.1.2.3 Nombre de cases requises

Cependant, le Conseil peut exempter toute personne de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement, si elle en fait la demande et qu'elle paie en contrepartie une somme de mille (1 000,00 \$) dollars par case qu'elle doit fournir. Les cases de stationnement ainsi visées sont celles reliées aux commerces, industries et édifices publics, quelle que soit la zone dans laquelle ils sont situés. Le produit de ce paiement ne peut servir qu'à l'achat ou l'aménagement d'immeubles servant au stationnement.»

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble confirment à la Ville leur demande et acceptent de payer la somme de 3 000 \$ pour les cases manquantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les propriétaires de l'immeuble du 30-30A, 2^e Avenue soient exemptés de fournir et de maintenir les trois cases de stationnement supplémentaires requises et ce, en contrepartie du paiement d'une somme de 3 000 \$.

7.12 Rues principales – colloque annuel – inscription

617-10-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Carol Henri de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au colloque annuel de Rues principales qui se tiendra à Montréal, le 24 octobre 2018;

QUE la Ville défraie les coûts inhérents à ce colloque ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

618-10-2018

8.1 Légion Royale Canadienne – campagne du coquelicot 2018

ATTENDU QUE, dans le cadre du Jour du Souvenir, la Légion Royale Canadienne organise sa campagne annuelle du coquelicot;

ATTENDU QU'une cérémonie commémorative se tiendra au cénotaphe du parc Lajoie, dimanche le 11 novembre 2018 à 15 h 00, en présence des anciens combattants;

ATTENDU QUE les fonds amassés durant cette campagne servent uniquement à aider les anciens combattants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE contribuer à l'achat d'une couronne qui sera déposée au cénotaphe du parc Lajoie, dimanche le 11 novembre 2018 à 15 h 00, et de verser à cette fin la somme de 70 \$ à la Légion royale Canadienne.

619-10-2018

8.2 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activités de financement – autorisation

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir des activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU QU'il a également a manifesté son intérêt à s'occuper de la vente de nourriture et boissons lors de la Fête nationale 2019 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU la recommandation du 2 octobre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies à tenir une activité de bouteille-o-thon les 10 et 11 novembre 2018, une activité de financement pont payant le 11 mai 2019, ainsi qu'un lave-o-thon au mois de mai ou d'août 2019;

QUE la Ville confie au Groupe scout de Notre-Dame-des-Prairies la charge de la vente de nourriture et de boissons lors de la Fête nationale 2019.

620-10-2018

8.3 Moisson Lanaudière – activité de financement – autorisation

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la note du 5 octobre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Moisson Lanaudière à tenir une activité de financement le 6 décembre 2018 au moyen d'un pont payant à l'intersection du rang Sainte-Julie et du boulevard Antonio-Barrette et ce, dans le cadre de la Grande guignolée des médias;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les sommes amassées à l'endroit précité soient utilisées au profit des organismes communautaires de la M.R.C. de Joliette.

621-10-2018

8.4 Club de scrabble Jolimot – reconnaissance – organisme

ATTENDU QUE le Club de scrabble Jolimot constitue un organisme à but non lucratif ayant son siège social à Notre-Dame-des-Prairies et qu'il œuvre notamment auprès de la population prairiquoise;

ATTENDU la demande de reconnaissance faite par le Club de scrabble Jolimot à titre d'organisme reconnu de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU la recommandation du 3 octobre 2018 de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De reconnaître le Club de scrabble Jolimot à titre d'organisme reconnu par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de lui offrir par conséquent les avantages liés à cette reconnaissance, soit la tarification préférentielle pour la location de salle, le soutien matériel et logistique de la part du service des loisirs ainsi que la visibilité au niveau des communications.

622-10-2018

8.5 Société d'histoire de Joliette – adhésion

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Société d'histoire de Joliette pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et d'acquitter la cotisation de 500 \$ s'y rapportant.

8.6 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – contribution financière

623-10-2018

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière pour l'organisation de la 4^e édition du « Bal des p'tits Loups;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'aide financière accordée au montant de 100 \$ au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, en soutien financier à l'organisation de sa 4^e édition du « Bal des p'tits Loups ».

8.7 Moisson Lanaudière – contribution financière

624-10-2018

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une subvention pour l'aider à défrayer le coût de sa contribution à des organismes municipaux, dont notamment le Centre de femmes Marie-Dupuis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 990,25 \$ à Moisson Lanaudière représentant 50 % du coût des denrées fournies aux cuisines collectives du Centre de femmes Marie-Dupuis.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Personnel étudiant en loisirs – embauche 2018

625-10-2018

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux étudiants(es) à raison d'environ une journée par semaine afin d'aider le personnel du service des loisirs et des saines habitudes de vie pour 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) à raison de deux soirs par semaine pour les accompagnements scolaires ;

ATTENDU la recommandation du 27 septembre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de mesdames Marie-Pierre Lafond et Marianne Gamache, au salaire étudiant, afin d'aider le personnel du service des loisirs et des saines habitudes de vie pour 2018;

D'autoriser l'embauche de madame Marianne Deshaies, au salaire étudiant, afin de procéder aux accompagnements scolaires à raison de deux soirs par semaine.

626-10-2018

9.2 Personnel étudiant en loisirs – événements automne 2018

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiant(s) pour les événements d'automne 2018 suivants : la soirée des bénévoles, la grande marche, la fête des nouveaux arrivants ainsi que l'Halloween;

ATTENDU la recommandation du 27 septembre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de mesdames Laurie-Anne Beaulieu et Marie-Kim Beauchesne, au salaire étudiant, pour la soirée des bénévoles le 12 octobre 2018;

D'autoriser l'embauche de mesdames Laurie-Anne Beaulieu et Marianne Deshaies, au salaire étudiant, pour la grande marche le 21 octobre 2018;

D'autoriser l'embauche de madame Marianne Deshaies, au salaire étudiant, pour la fête des nouveaux arrivants le 24 octobre 2018;

D'autoriser l'embauche de mesdames Marianne Deshaies et Maryse Pagette, au salaire étudiant, pour l'Halloween le 31 octobre 2018.

627-10-2018

9.3 Gestion – piscine Cégep de Joliette

ATTENDU QUE l'entente avec le CÉGEP concernant la gestion de la piscine se termine et que la Ville de Joliette reprend la gestion de l'installation;

ATTENDU QUE la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommande de maintenir une offre de services aux citoyens de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies étant donné que cette dernière ne possède pas une telle installation en dehors de la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le maintien d'une offre à la piscine de Joliette pour les citoyens de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de la façon suivante :

- gratuité sur les bains libres;
- 50% de rabais sur les cours en piscine pour les personnes de 17 ans et moins.

628-10-2018

9.4 Baseball – Les 4 chevaliers Easton

ATTENDU QUE la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommande d'accueillir les 4 Chevaliers Easton à Notre-Dame-des-Prairies afin d'offrir un concept de spectacle de baseball dans lequel les participants ou participantes sont sollicités(es) pour un faire une partie de balle rapide;

ATTENDU QUE le coût pour les accueillir est de 4 500 \$ mais qu'il y a plusieurs façons de rentabiliser l'activité selon une formule à déterminer;

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver rapidement les services des 4 Chevaliers Easton, lesquels seraient disponibles le 15 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la tenue de l'événement avec les 4 Chevaliers Easton le 15 juin 2019;

QU'un budget de 4 500 \$ soit consenti pour la tenue de cet événement.

629-10-2018

9.5 Ski – Val Saint-Côme – achat de billets en pré-vente

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies offre depuis plusieurs années à ses résidents et résidentes des billets en pré-vente pour le ski à Val Saint-Côme;

ATTENDU la recommandation du 5 octobre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'acheter des billets de ski pour Val Saint-Côme pour un montant de 1 611,70 \$, plus les taxes.

630-10-2018

9.6 Ski et planche à neige – Val Saint-Côme

ATTENDU la recommandation du 3 octobre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, en ce qui a trait à l'activité de ski et planche à neige offerte aux adolescents et adolescentes;

ATTENDU QUE cette activité est organisée en collaboration avec la Ville de Joliette et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler, pour l'hiver 2019, l'activité de ski et planche à neige, le samedi à Val Saint-Côme, aux conditions suivantes :

Début :	19 janvier 2019
Durée :	8 samedis
Coût résident:	200 \$
Coût non-résident:	400 \$
Coût à la journée billet et autobus pour résident :	30 \$
Coût à la journée billet et autobus pour non-résident :	60 \$
(s'il reste des places dans l'autobus)	
Coût billet seulement :	26,50 \$
Coût autobus seulement :	20 \$
Dates d'inscriptions :	12 novembre 2018 au 11 janvier 2019

D'autoriser l'embauche du personnel nécessaire à la tenue de cette activité.

9.7 Sport élite – demande de contribution municipale – triathlon

631-10-2018

ATTENDU QUE monsieur Pierre Heynemand sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au triathlon « Ironman » à Kona Hawaï, le 14 octobre 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 2 octobre 2018 de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à monsieur Pierre Heynemand.

9.8 Club de BMX – inscriptions saison 2018 – recommandation de paiement

632-10-2018

ATTENDU QUE le club de BMX de Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à l'activité de BMX pour la saison 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 25 septembre 2018, le paiement de 87,50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 87,50 \$ pour chaque élève inscrit à l'activité de BMX offerte par le club de BMX de Crabtree pour la saison 2018, laquelle contribution totalise 875 \$.

9.9 Hopla! inc. – inscriptions printemps et été 2018 – recommandation de paiement

633-10-2018

ATTENDU QUE Hopla! inc. a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour les saisons printemps et été 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 4 octobre 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 27, pour la saison printemps et/ou été 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hopla! inc. pour les saisons printemps et été 2018, laquelle contribution totalise 1 400 \$.

9.10 Gym Annalie – inscriptions printemps et été 2018 – recommandation de paiement

634-10-2018

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour les saisons printemps et été 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 25 septembre 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 32;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour les saisons printemps et été 2018, laquelle contribution totalise 1 600 \$.

9.11 Association de Cheerleaders des Pirates de Joliette – inscriptions 2018 – recommandation de paiement

635-10-2018

ATTENDU QUE l'Association de Cheerleaders des Pirates de Joliette transmet à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour sa saison 2018;

ATTENDU la recommandation du 2 octobre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer une somme de 2 716,24 \$ à l'Association de Cheerleaders des Pirates de Joliette.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Ateliers Festifilm – finale provinciale

636-10-2018

ATTENDU QUE les Ateliers Festifilm souhaite présenter la finale provinciale au Carrefour Culturel;

ATTENDU l'aspect provincial du projet, le potentiel de visibilité pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le fait que ce projet encourage une centaine de jeunes provenant de différents endroits au Québec à s'initier au cinéma;

ATTENDU QUE la commission du développement culturel et des communications recommande que la Ville accueille l'événement au Carrefour Culturel en mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Les Ateliers Festifilm de présenter la finale provinciale au Carrefour Culturel en mai 2019.

10.2 Les Arts et la Ville – adhésion – renouvellement

637-10-2018

Il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Les Arts et la Ville pour 2018 et d'acquitter la cotisation de 200 \$ s'y rapportant.

10.3 Ajout à la programmation culturelle

638-10-2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 255-04-2018, la programmation culturelle pour l'automne-hiver 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter cinq événements à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle – automne-hiver 2018 afin d'ajouter cinq événements, soit :

Résidence au presbytère avec une présentation :

Du 17 au 20 décembre:	Danse : Volition de Marc-André Poliquin
Du 22 février au 1 ^{er} mars :	Théâtre : Devenir des légendes
Du 4 au 8 mars :	Théâtre : Sabbat # TRMP
Du 18 au 20 mars :	Théâtre : Valparaiso
Du 27 au 31 mai	Théâtre : Awards

11. AUTRES SUJETS

639-10-2018

11.1 Destruction de documents

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 17 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 29 septembre 2018 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

640-10-2018

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse